

MAIRIE de ST ROMAIN DE JALIONAS
52 rue du Stade
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le 
ID : 038-213804511-20240326-2024_029-DE

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, **le vingt-six mars** le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	20/03/2024
Présents :	19	Date d'affichage :	20/03/2024
Votants :	22	Date de publication :	20/03/2024

Etaient présents :

AGUIAR Géraldine, **BEKHIT** Thierry, **BELMONTE** Sophie, **BRUDERLI** Mariane, **DECHANOZ** Sylvie, **DESCAMPS** Gil, **DI CIOCCIO** Pietro, **GARNIER-MICHELIN** Sophie, **GEORGES** Corinne, **GRAUSI** Jérôme, **HABLIZIG** Karine, **KJAN** Sylvain, **MARTELIN** Yves, **MOLLARD** Yoann, **NOUET** Sylviane, **RAFFELLI** Gaël, **REIX** Stéphane, **ROMANOTTO** Nicolas, **TIRANNO** Gina.

Etaient absents et excusés :

DEVELAY Fabienne, pouvoir à **DI CIOCCIO** Pietro, **FRANCO** Maelle pouvoir à **HABLIZIG** Karine, **SAETERO** Soledad, pouvoir à **MARTELIN** Yves.

Était absent :

NESMOZ David.

Secrétaire de séance : MARTELIN Yves

DELIBERATION n° 2023-029	FINANCES Remise aux normes de l'école - demande de subvention à la préfecture
---------------------------------	---

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la volonté de disposer d'une école permettant un apprentissage à tous dans un cadre sécurisé et viable.

La commune dispose d'un groupe scolaire datant des années 70. Les sanitaires des bâtiments sont vétustes et odorants, ils ne fournissent pas un cadre de travail et de vie jugé suffisant, parallèlement à cela au vu des événements actuels la commune souhaite installer une alarme PPMS, permettant de garantir une protection aux enfants et au personnel en cas d'intrusion notamment.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) encadre des opérations d'investissement qui concernent le développement des territoires ruraux, la construction ou rénovation de groupe scolaire entre dans son champ de compétences.

Trois devis additionnés comprenant l'installation d'une alarme PPMS, le changement des canalisations des sanitaires ainsi que la pose de volets occultants font mention de 19 473.96 euros TTC, soit 16 228.30 euros HT.

Des modifications de montants peuvent avoir lieu au moment de la constitution du dossier.

A titre d'illustration, le plan de financement prévisionnel de l'opération sur 16 228.30 euros HT serait le suivant :

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 038-213804511-20240326-2024_029-DE

Berger
Levrault

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	(joindre la copie de la décision d'octroi)	Taux
Union Européenne				
DETR	3 245.66 €			20 %
Autre(s) subvention(s) Etat (préciser)				
Région				
Département				
Autres financements publics : EPCI : Communauté des Communes des Balcons du Dauphiné				
Sous-total (total des subventions publiques)	3 245.66 €			20 %
Participation du demandeur : - autofinancement - emprunt	12 982.64 €			80 %
TOTAL	16 228.30 €			100 %

Le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

- D'autoriser monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de la préfecture de l'Isère concernant la DETR.
- Charger monsieur le Maire de transmettre l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Jérôme GRAUSI



Le secrétaire de séance,

Yves MARTELIN

